vier 2023 - Action Logement Services - 5A5 au capital de 20.00.000 d'euros - Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 13 Paris - 824 541 148 RCS Paris Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232 - Société de financement agréée et contròlée par IACI

LES PLAFONDS DE RESSOURCES LOCATIFS

AU 1er JANVIER 2023





Les logements sociaux et intermédiaires sont encadrés par des normes locatives spécifiques.

Pour un logement financé, depuis le 1^{er} janvier 2015, avec le PLI (Prêt locatif intermédiaire), le candidat locataire doit justifier de ressources égales ou inférieures aux plafonds réglementés ci-dessous qui varient en fonction de la composition familiale et du secteur géographique.

LLI 2015 (pour les logements financés depuis le *01/01/2015*)

Catégories de ménage	Zone A bis (en €)		Zone A (en €)		Zone B1 (en €)		Zone B2 et C (en €)		DROM (en €)	
1 personne seule	41 855	3 875	41 855	3 875	34 115	3 159	30 704	2 843	30 704	2 843
2 personnes sans personne à charge	62 555	5 792	62 555	5 792	45 558	4 218	41 001	3 796	41 001	3 796
3 personnes ou 1 personne seule + 1 à charge	82 002	7 593	75 194	6 962	54 785	5 073	49 307	4 565	49 307	4 565
4 personnes ou 1 personne seule + 2 à charge	97 904	9 065	90 070	8 340	66 139	6 124	59 526	5 512	59 526	5 512
5 personnes ou 1 personne seule + 3 à charge	116 487	10 786	106 627	9 873	77 805	7 204	70 025	6 484	70 025	6 484
6 personnes ou 1 personne seule + 4 à charge	131 078	12 137	119 987	11 110	87 685	8 119	78 917	7 307	78 917	7 307
Par personne supplémentaire	+ 14 603	+ 1 352	+ 13 369	+1238	+ 9 782	+ 906	+ 8 801	+ 815	+ 8 801	+ 815

Ressources prises en compte

Plafonds de ressources annuels (montants indiqués en gras): à comparer au revenu fiscal de référence N-2 du ménage. En 2023, prendre en compte le(s) revenu(s) fiscal(aux) de référence du ménage figurant sur le ou les avis d'impôt établi(s) en 2022 sur les revenus de l'année 2021.

Autres montants (en 2ème colonne de chaque zone géographique) : estimation des ressources mensuelles par catégorie de ménage calculée sur la base du revenu fiscal de référence N-2 avant un abattement fiscal de 10%. Ce montant vous est donné à titre indicatif, le plafond annuel libellé en gras en 1ère colonne constituant le seul élément de référence réglementaire.

Zones géographiques

Zone A bis: Paris et 76 communes d'Île-de-France.

Zone A : Agglomération parisienne, Côte d'Azur, Genevois français et autres zones très tendues dont Lille, Lyon, Marseille, Montpellier et leurs agglomérations.

Zone B1 : Agglomérations de plus de 250 000 habitants, pôles de la grande couronne parisienne, pourtour de la Côte d'Azur et quelques agglomérations au marché tendu.

Zone B2 : Autres agglomérations de plus de 50 000 habitants, communes périphériques des secteurs tendus (grande couronne parisienne, zones littorales ou frontalières, Corse).

Zone C: reste du territoire.

DROM : Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique et Mayotte.

Pour connaître la zone géographique, un outil de recherche est à votre disposition sur actionlogement.fr

